

14 S 82



COMMISSION DES FINANCES

Séance du MERCREDI 11 Novembre 1925

La Séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. BIENVENU-MARTIN, Président d'âge.

+++++

PRESENTS : MM. BIENVENU-MARTIN. PAUL DOUMER. HENRY CHERON
SERRE. MARAUD. HENRY BERENGER. FRANCOIS-
MARSAL. FRANCOIS SAINT-MAUR. HERVEY.
PASQUET. CHAPSAL. MILLIES LACROIX. GUILLIER
CLEMENTEL. RENE RENOULT. HIRSCHAUER.
BOUCTOT. FERNAND FAURE. JEANNENEY. R.G.LEVY
LEBRUN. BLAIGNAN. REYNALD. GENERAL STUHL.
BILLIET. ROUSTAN. CUMINAL. RAIBERTI.
MILAN. HUBERT. DAUSSET. RIO. DUMONT. HENRY
ROY.

+++++

CONSTITUTION DU BUREAU

M. BIENVENU-MARTIN. déclare la séance ouverte. Il invite la Commission à constituer son bureau.

M. MILLIES LACROIX.- Malgré les instances des délégués de la Commission, j'ai cru devoir maintenir ma démission. Les raisons qui m'ont déterminé subsistant, je déclare que je ne suis pas candidat à la présidence.

M. LE PRESIDENT D'AGE.- Nous ne pouvons qu'enregistrer avec regret la décision prise par M. MILLIES-LACROIX dont nous ne pouvons pas oublier les grands services qu'il a rendus pendant cinq ans à la présidence de notre Commission (Applaudissements)

la Commission élit à mains levées, à l'unanimité :

Président : M. PAUL DOUMER.

Vice-Présidents : MM. RAIBERTI et CLEMENTEL.

Secrétaires : MM. MILAN et CHASTENET.

M. BIENVENU-MARTIN.- Le bureau étant constitué, j'invite M. DOUMER à prendre place au fauteuil présidentiel (Applaudissements).

M. PAUL DOUMER, Président.- L'heure n'est pas aux discours, mais aux actes. Je m'en voudrais toutefois de ne pas m'associer à l'hommage rendu par M. BIENVENU-MARTIN à notre président sortant.

AU nom du bureau, je remercie les membres de la Commission pour l'unanimité de leur vote.

Les finances de notre pays sont dans une situation critique. De toutes parts, on a les yeux sur la Commission des finances du Sénat. On espère en elle et, connaissant son souci exclusif de l'intérêt général, on compte sur elle pour remettre de l'ordre dans nos finances. Nous ne faillirons pas à notre devoir. (Applaudissements.)

NOMINATION DU

RAPPORTEUR GENERAL

La Commission procède ensuite à la nomination du Rapporteur Général.

A l'unanimité, à mains levées, M. HENRY BERENGER est réélu Rapporteur Général.

DESIGNATION

DES RAPPORTEURS PARTICULIERS

Sont nommés rapporteurs du budget :

des Finances.....MM. DAUSSET

des Services d'Alsace et Lorraine ROY

de la Justice - 1^e Section - Ser-

vices judiciaires..... do

	MM.
de la Justice - 2 ^e Section - Services pénitentiaires.....	ROY
des Affaires Etrangères.....	REYNALD
de l'Intérieur.....	MARRAUD
de la Guerre - Poudres et Salpêtres..	MILLIES LACROIX
de la Marine.....	HENRY CHERON
de l'Instruction publique - 1 ^e section Instruction publique.....	FERNAND FAURE
de l'Instruction publique - 2 ^e Section Beaux-Arts.....	CHASTENET
de l'Instruction publique - 3 ^e Section Enseignement technique - Ecole cen- trale.....	CUMINAL
du Commerce et Industrie.....	SERRE
du Travail.....	PASQUET
de l'Hygiène.....	ROUSTAN
des Colonies -Chemins de fer et port de la Réunion.....	LEBRUN
de l'Agriculture.....	RAIBERTI
des Travaux publics - 1 ^e Section : Travaux publics.....	MILAN
des Travaux publics - 3 ^e Section : Aéronautique et transports aériens.	HIRSCHAUER
des Travaux publics : Chemins de fer Chemins de fer de l'Etat.....	JEANNENEY.
des Travaux publics - Mines et Forces hydrauliques.....	CHAPSAL
des Régions libérées.....	LEVY
des Pensions.....	STUHL
des Postes et Télégraphes - Caisse d'Epargne.....	BLAIGNAN
des Monnaies et Médailles.....	BOUCTOT
de la Légion d'honneur.....	F. SAINT MAUR
de l'Algérie.....	HERVEY
Les Protectorats.....	LEBRUN

La désignation du rapporteur du budget de la 2^e Section du Ministère des Travaux publics ; Marine Marchande et pêches - Caisse des Invalides de la Marine, est réservé en raison de l'absence de M. JENOUVRIER précédent Rapporteur.

Le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1925, par suite de modifications apportées à la composition du gouvernement est renvoyé à l'examen de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Le projet de loi autorisant la frappe d'un nouveau contingent de pièces de bronze de nickel est envoyé à l'examen de M. DAUSSET, Rapporteur du Budget des Finances.

INCIDENT

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Tout à l'heure, il a été déposé sur le bureau du Sénat, une proposition de loi de M. VICTOR PEYTRAL, tendant à fixer le point de départ de l'année budgétaire au 1^{er} juillet. Au milieu de l'inattention générale des membres de l'Assemblée, cette proposition a été renvoyée, par la présidence, à l'examen d'une commission spéciale.

Je crois devoir rappeler à la Commission, qu'au cours de l'année 1923, nous avons examiné une proposition identique formulée par l'auteur de celle-ci. Cela constituait donc un précédent qui eût dû justifier le renvoi à notre Commission.

D'ailleurs, si l'on se réfère aux termes de l'article 16 du règlement du Sénat, ce renvoi s'imposait.

En effet, l'article 16 est ainsi conçu :

Sont renvoyés à la Commission des Finances :

1° Pour examen et rapport sur le fond, les projets et propositions de loi qui intéressent les recettes et les dépenses budgétaires ainsi que la Trésorerie de l'Etat;

2° Pour avis, les projets et propositions soumis à l'étude d'une autre Commission, mais qui affectent la situation des finances publiques."

Il ne vous échappe pas qu'une proposition qui a pour objet de changer les règles suivant lesquelles le budget est établi et arrêté constitue bien une proposition intéressant les recettes et les dépenses budgétaires et qu'elle doit, en conséquence, nous être renvoyée pour examen au fond.

Je demande que notre Président intervienne auprès de la Présidence du Sénat pour que l'erreur commise ce matin, soit réparée.

M. MILLIES LACROIX.- La question est délicate. En déposant sa proposition, M. VICTOR PEYTRAL a formellement demandé qu'elle fût renvoyée à une commission spéciale de 18 membres. Le Sénat a été appelé à se prononcer sur ce renvoi.

D'ailleurs, je crois me rappeler qu'il existe une disposition du règlement permettant de demander au Sénat de renvoyer à une commission spéciale des projets ou propositions ressortissant normalement à la compétence de la Commission des Finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne nie pas que le Sénat ne se soit prononcé. Mais il l'a fait au milieu de l'inattention générale. En outre, la Commission des Finances n'étant pas encore officiellement constituée, aucun d'entre nous n'avait qualité pour s'opposer à la

demande de M. VICTOR PEYTRAL et réclamer le renvoi à notre Commission. Il s'agit d'une question grave. La modification du point de départ de l'exercice budgétaire peut servir de prétexte à la modification d'un grand nombre de dispositions fiscales. En acceptant le renvoi à une Commission spéciale, nous nous exposerions à nous voir, par la suite, dessaisir d'une partie importante de nos attributions.

J'insiste donc pour vous prier de donner à votre président les pouvoirs nécessaires pour obtenir de la présidence la réparation de l'erreur commise.

M. HENRY CHERON.- Certes le Sénat s'est prononcé, mais rien n'empêche que sur la demande de notre Commission maintenant constituée, il ne revienne sur sa décision.

M. FRANCOIS MARSAL.- Permettez-moi d'apporter une précision.

Le Président du Sénat n'a pas mis aux voix la question de la nomination d'une commission spéciale. Il s'est borné à consulter le Sénat sur l'urgence; et il a ajouté : "L'urgence est déclarée; en conséquence la proposition de loi est renvoyée à une commission spéciale." Je crois donc que notre Président, pourrait s'entendre avec le Président du Sénat pour que cette question du renvoi fût tranchée en notre faveur.

M. MILLIES LACROIX.- Je suis entièrement de l'avis de M. LE RAPPORTEUR GENERAL en ce qui concerne la compétence de la Commission des Finances. Mais la question de renvoi est délicate. Elle ne peut être tranchée par une simple entente avec la Présidence. Il

m'apparaît nécessaire de demander au Sénat de revenir sur son vote.

M. MILAN.- Je crois qu'il sera très facile d'arranger cette affaire, M. VICTOR PEYTRAL m'ayant dit qu'il ne s'opposerait pas au renvoi de sa proposition à la Commission des Finances si celle-ci le demandait.

M. MARRAUD.- Ce qu'il désire surtout c'est qu'il le fasse l'objet d'un rapport, sa précédente proposition sur le même sujet n'ayant pas été rapportée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous demande pardon, mon cher Collègue. Elle a été discutée par la Commission; elle a été rapportée et a fait l'objet d'un important débat devant le Sénat qui, à une très importante majorité, n'a pas cru devoir l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- Je me mettrai en rapport avec la présidence pour qu'on demande au Sénat de se prononcer à nouveau sur la question du renvoi. L'incident est clos.

La Commission décide de se réunir demain jeudi à 15 heures, pour l'examen du rapport de M. LEBRUN sur le projet de loi relatif à la banque d'émission de Madagascar.

La Séance est levée à 10 heures $\frac{1}{2}$.

Le Président
de la Commission des Finances :